



COMPAGNIE MINIERE ET ENERGETIQUE DU NIGER

La SOLUTION ENERGETIQUE DU NIGER

Siège Social 625 Boulevard Mali Béro, BP : 10.105 Niamey

Tél : 00227 20 72 52 65/66

**MANIFESTATION D'INTERET N°001/CMEN/2024 POUR
LA PRESELECTION DES CABINETS CHARGES DE
L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU
PROJET DE MISE EN VALEUR DU POTENTIEL
CHARBONNIER DE SALKADAMNA**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>PIECE N° 1</u> : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	4
<u>PIECE N° 2</u> : NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET.....	6
<u>Chapitre I</u> : Généralités	7
<u>Chapitre II</u> : Dossier de présélection	8
<u>Chapitre III</u> : Préparation des dossiers de candidature.....	9
<u>Chapitre IV</u> : Remise des dossiers de candidature.....	9
<u>Chapitre V</u> : Examen Et Evaluation des candidatures	10
<u>PIECE N° 3</u> : RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES ET LES QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS	11

REPUBLIQUE DU NIGER

**DOSSIER POUR LA PRESELECTION DES CABINETS CHARGES DE
L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET
SALKADAMNA**

PIECE N°1 DU D.P

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/CMEN/2024

Dans le cadre de l'actualisation de l'étude de faisabilité du projet Salkadamna comprenant une mine de charbon à ciel ouvert, une centrale thermique à charbon, des lignes de transmission (et postes de transformation associés) et une usine de briquettes de charbon qui sera financée sur le budget national, la **Compagnie Minière et Energétique du Niger (CMEN)** lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les Cabinets qui seront invités à acquérir la Demande de proposition.

Le cabinet sera choisi par la méthode fondée sur la qualité technique et le coût conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Proposition.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut obtenir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature au secrétariat de la CMEN, les jours ouvrables **de 9 heures à 16 heures ou par email à l'adresse abouzeidi.danmaza@gmail.com.**

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées au secrétariat de la CMEN **au plus tard le 3 juin 2024 à 10 heures.**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunion de la CMEN à **11 heures.**

La liste de candidats présélectionnés sera communiquée au plus tard vingt-cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus **auprès de la Directrice Administrative et Financière de la CMEN les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures à l'adresse suivante :**

Village de la Francophonie, Rue de Paris, Porte N°29

BP : 10105 Niamey-Niger

Tél : (00227) 20 72 52 66

Le Directeur Général

Dr Abouzeidi DAN MAZA

LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Nom du Candidat)

(Lieu et date)

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*

Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*;

Après avoir examiné le dossier de Présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*

.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

Veillez agréer, Monsieur le *[Indiquer Nom de l'Autorité contractante]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)

**DOSSIER POUR LA PRESELECTION DES CABINETS CHARGES DE
L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET
SALKADAMNA**

PIECE N°2 DU D.P

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

**NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION
D'INTERET**

CHAPITRE I : GENERALITES

Article premier: Objet de l'Avis de manifestation d'intérêt

Le présent Avis à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics et des délégations de service public au Niger, de candidats devant soumettre des demandes de proposition pour l'actualisation de l'étude de faisabilité du projet Salkadamna.

Article 2 : Critères de qualification

2.1 Le consultant devra être un cabinet ou Bureau d'études composé d'une équipe pluridisciplinaire d'experts justifiant d'une solide expérience d'au moins dix (10) ans dans les domaines des mines et l'énergie.

2.2 Les candidats doivent par conséquent fournir les documents prouvant qu'ils disposent des qualifications requises telles qu'indiquées au point 2.1 ci-dessus et de l'expérience nécessaire pour mener à bien l'exécution de cette prestation. A cette fin, ils doivent fournir les documents suivants :

- 1) les copies des documents définissant le statut juridique et la nature des activités du candidat (Statuts, Certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout document équivalent) ;
- 2) la liste des qualifications et expériences des cabinets qui seront chargés de l'exécution de cette prestation, conformément au formulaire « *Liste du personnel spécialisé* » de la pièce n°3 de la note relative à la manifestation d'intérêt.

Article 3: Un dossier par candidat

Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier ; un candidat qui présente plusieurs dossiers sera disqualifié.

Article 4: Frais de soumission

Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et l'Autorité contractante ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la présélection.

CHAPITRE II : DOSSIER DE PRESELECTION

Article 5 : Contenu du dossier de présélection

Le dossier de présélection comprend les documents énumérés ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément aux dispositions de l'article 7 ci-dessous :

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Note relative à l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Renseignements sur les expériences des consultants.

L'Autorité contractante se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat.

Article 6 : Demande d'éclaircissements apportés au dossier de présélection

Tout Candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de présélection peut en faire la demande à l'Autorité contractante par lettre ou courrier électronique. L'Autorité contractante répondra à toute demande d'éclaircissement reçue au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures. Dans le même temps, une copie de la réponse de l'Autorité contractante sera adressée à tous les candidats qui ont retiré le dossier de présélection, indiquant la question posée mais sans mentionner son auteur.

Article 7 : Modifications au dossier de présélection

Jusqu'à cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante peut, pour des raisons motivées, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat, modifier le dossier de présélection au moyen d'un additif.

Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par écrit, à tous les candidats qui ont retiré le dossier et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité contractante doit, en cas de changement des données, reporter la date limite de remise des candidatures de cinq (5) jours calendaires au minimum.

CHAPITRE III : PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 8 : Composition du dossier de candidature

Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents ci-après:

- a) la lettre de manifestation d'intérêt dûment remplie et signée ;
- b) les copies des documents définissant le statut juridique et la nature des activités du candidat (Statuts) ;
- c) la copie du Certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout document équivalent ;
- d) la liste des qualifications et expériences des cabinets qui seront chargés de l'exécution de cette prestation, conformément au formulaire « *Liste du personnel spécialisé* » de la pièce n°3 de la note relative à la manifestation d'intérêt.

 L'absence de l'un des documents ci-dessus indiqués entraîne le rejet de la candidature.

Article 9 : Langue de la candidature

Toute candidature et tout document concernant le dossier de présélection, échangés entre le candidat et l'Autorité contractante seront rédigés en français.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

 L'absence de traduction entraîne le rejet de la candidature.

CHAPITRE IV: REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 10 : Date et heure limites de remise des dossiers de candidature

Les candidatures rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de sélection doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la CMEN au plus tard le 3 juin 2024 à 10 heures.

Article 11 : Candidatures hors délai

Toute candidature reçue par l'Autorité contractante après la date et l'heure limites précisées à l'article 10 ci-dessus sera rejetée.

CHAPITRE V : EXAMEN ET EVALUATION DES CANDIDATURES

Article 12 : Examen des candidatures

L'auxiliaire de justice assermenté constatera, pour le compte de l'Autorité contractante, le nombre de candidatures reçues ainsi que le contenu de chaque dossier en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister.

Les représentants des candidats présents signeront une liste de présence qui sera jointe au procès-verbal d'examen des dossiers.

Lors de l'examen des candidatures, l'auxiliaire de justice assermenté annoncera les noms des candidats et le contenu de chaque dossier.

Aucune candidature ne sera rejetée à ce stade, à l'exception des candidatures reçues hors délai.

Il est établi un procès-verbal d'examen des candidatures qui comporte notamment les informations communiquées aux candidats présents. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres présents de la commission d'examen des candidatures ; tout procès-verbal non signé par l'auxiliaire de justice assermenté ne sera pas valable.

Article 13 : Evaluation des candidatures

Dans un premier temps, l'Autorité contractante éliminera les dossiers ne présentant pas tous les documents requis à l'article 8 ci-dessus.

Dans un second temps, elle éliminera les dossiers des candidats ne répondant pas aux critères de qualification définis à l'article 2 ci-dessus.

Dans un troisième temps, l'Autorité contractante retiendra sur la liste restreinte tous les candidats répondant aux critères de qualification définis à l'article 2 ci-dessus.

En fin, l'Autorité contractante classera les candidats retenus à la troisième étape et retiendra les candidats présentant les meilleures qualifications pour l'exécution de la mission.

Article 14 : Notification des candidatures retenues

Au plus tard vingt cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante notifiera par écrit aux candidats présélectionnés, que leurs candidatures ont été retenues sur la liste restreinte.

Il informera dans le même temps les autres candidats du motif de rejet de leurs candidatures.

Article 15 : Recours des candidats

Les griefs formulés par les candidats sur le dossier de présélection ou au cours de la procédure de présélection des candidatures font l'objet d'un recours préalable auprès de l'Autorité contractante.

En l'absence de réponse ou en cas de suite non favorable dans les délais prescrits par le code des marchés publics et des délégations de service public, ils sont adressés au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Tout recours déclaré recevable par le Comité de Règlement des Différends entraîne la suspension de la procédure de présélection des candidatures.

**DOSSIER POUR LA PRESELECTION DES CABINETS CHARGES DE
L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET
SALKADAMNA**

PIECE N° 3 DU D.P

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

**RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES ET
QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS**

PIECE N° 3 DU D.P:
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES CONSULTANTS

Liste du personnel spécialisé (personnel clé)

Qualifications et expérience du personnel clé dont la participation est envisagée pour l'exécution de la mission. (Utiliser le modèle ci-après).

Poste	Nom et Prénoms	Profil	Nationalité	Années d'expérience (en général)	Années d'expérience en [indiquer l'objet spécifique de la mission]	Années d'expérience en [indiquer autre expérience pertinente pour l'accomplissement de la mission]	Connaissance du français (Parfaite-Bonne-élémentaire)

(Signature et cachet)

Nom du Responsable du Cabinet

PIECE N° 3 DU D.P:
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES CONSULTANTS

Liste des prestations similaires réalisées

Expérience du cabinet pour l'exécution de la mission (missions similaires réalisées).

Nom du Cabinet :	
Objet social:	
Capital social :	
Siège social (ville, pays) :	
Adresse :	
Nom du client :	Valeur approximative du contrat (en dollar des USA, en Euros ou en Franc CFA :
Adresse :	
Durée de la mission (mois) :	
Date de démarrage (mois/année) :	
Date d'achèvement (mois/année) :	
Description de la mission :	
Nombre total d'employés/mois ayant participé à la mission :	

(Signature et cachet)

Nom du Responsable du Cabinet